

Le PRÉSIDENT: M. Croll propose qu'on désigne un comité du programme dont la composition sera, comme d'habitude, laissée au choix du président du Comité.

M. FRASER: Je voudrais présenter une modification à cette motion, tendant à supprimer ces mots et à nous faire passer, tout de suite, à l'examen des comptes du ministère de la Défense nationale.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas une modification; c'est une contre-proposition.

M. BENIDICKSON: J'allais dire que je suis de l'avis du président. Nous sommes tous ici et je pense qu'il serait bon de profiter de la première réunion pour entendre autant de membres que possible nous donner leur avis sur ce qu'ils attendent du Comité pendant cette session-ci. J'ai l'intention de voter contre la motion de M. Croll. Comme le propose le président, nous pourrions peut-être continuer de nous réunir en comité plénier, afin d'arrêter notre programme de l'année. J'en doute, mais je suis certes d'avis qu'à notre première réunion nous pourrions différer l'institution du sous-comité du programme, dont la tâche principale consisterait à établir la priorité en ce qui concerne les témoignages et, à cette fin, je vous fais simplement observer que je me propose de voter maintenant contre la motion de M. Croll.

M. CROLL: Qu'on me comprenne bien. Je voulais qu'on établisse un sous-comité du programme, aujourd'hui peut-être, mais cela n'empêcherait pas les membres d'indiquer les sujets qu'ils désirent examiner. Comme il y aura d'autres pourparlers entre les partis, on ne prendra aucune décision en ce moment. Toutefois, on renverra ces questions au sous-ministre du programme, qui déterminera l'ordre de leur examen. Si l'on ne dresse pas un plan au préalable, les délibérations du Comité seront tout à fait décousues.

M. BENIDICKSON: Vous avez peut-être parfaitement raison, mais comme votre motion me semble prématurée je voterai contre.

M. MACDONNELL: N'y a-t-il pas deux points à déterminer: d'abord, désirons-nous établir un sous-comité du programme; et en second lieu, quels seront ses devoirs? J'ai écouté les observations qu'on a faites au sujet du danger qu'il y aurait de discuter les questions ici, puis au sous-comité du programme. Cependant, je suis d'avis, comme M. Croll l'a dit, qu'il pourrait être utile d'avoir un tel sous-comité de temps à autre. Nous ne nous départissons d'aucun de nos pouvoirs pour le déléguer à cet organisme.

Le PRÉSIDENT: Il conviendrait peut-être d'accepter le point de vue de M. Benidickson, c'est-à-dire de connaître d'abord l'opinion des membres quant au programme à suivre, puis plus tard nous pourrions créer un sous-comité du programme, si nous le jugeons nécessaire. Je n'ai pas d'opinion arrêtée à ce sujet.

M. SINCLAIR: Ai-je bien compris qu'on désire d'abord étudier la question de la défense nationale?

Le PRÉSIDENT: M. Thatcher a fait une proposition en ce sens dans une lettre dont j'ai donné lecture tantôt. M. Croll a ensuite proposé de laisser le choix de l'ordre du jour à un sous-comité du programme. Je me suis opposé à cette proposition parce que, l'an dernier, nous avons eu un sous-comité du programme, mais tout ce qu'on y décidait faisait l'objet de discussions prolongées lorsque le comité général en était saisi. Comme nous n'étions jamais satisfaits de ses conclusions, j'ai pensé qu'il vaudrait mieux vider la question ici afin d'éviter cet état de choses.

M. SINCLAIR: Le comité des comptes publics a pour mission tout d'abord d'examiner les comptes publics et d'étudier les vœux de notre serviteur, l'auditeur général. Nous devrions commencer par étudier le rapport de l'auditeur général, puis passer à l'examen de tout ministère que le comité